

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2019-06-353**

Objet : Demande de subvention pour le soutien à l'animation des réseaux d'acteurs dans le cadre de la stratégie tourisme du PETR

Séance du 3 avril 2019

Date de convocation : 21 mars 2019

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 28 puis 30 en cours de séance

Membres votants présents : 25 puis 27 titulaires / 1 suppléant avec procuration

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 6

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 1 (Jean Michel ANDRIUZZI à Yvan COUDERC absent)

Nombre total de voix : 31 puis 33 en cours de séance

Le quorum est atteint : 26 puis 28/44 présents avec voix délibérative

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Gallargues le Montueux.

Rapporteur : M. Laurent Pélissier

Exposé :

Le développement du tourisme en Vidourle Camargue s'appuie sur la mise en réseau des partenaires à l'échelle de la destination. Cette mise en réseau s'opère au travers de labels ou des chartes de qualité apportant de la valeur ajoutée en matière de complémentarité et de solidarité de l'offre à l'échelle du territoire.

L'animation de ces groupes de prestataires implique un investissement important en matière d'appui et une ingénierie permanente pour les stimuler et les faire évoluer.

Le PETR Vidourle Camargue a la chance de bénéficier du soutien de Gard Tourisme dans le cadre de la mise à disposition d'un agent de développement dédié. L'une des missions est de maintenir la cohésion des groupes au sein de programmes d'actions pluriannuels.

Les réseaux de socioprofessionnels évoluent dans le cadre contraint de grilles d'engagements qui mettent en valeur les atouts de l'offre touristique en Vidourle Camargue. Il convient en permanence de faire évoluer les pratiques au sein des groupes pour qu'ils répondent au mieux à ces objectifs.

Les labels de qualité développés sur le territoire ont souvent une résonance à l'échelle nationale (exemple les réseaux : Site Remarquable du Goût, Vignobles et Découvertes, Accueil Vélo, ...). Ils permettent à l'offre locale d'être valorisée dans le cadre des plans d'actions marketing portés par l'ADT du Gard ou le CRT Occitanie.

Ces labels répondent à la fois à des enjeux de structuration et de promotion de l'offre touristique. Ce sont des outils majeurs dans la gestion du projet de développement touristique pour le territoire. En effet, la mise en réseau des acteurs favorise la cohésion et la complémentarité de l'offre. La développer à l'échelle de la destination permet de renforcer la dynamique d'un territoire cohérent en matière d'offre touristique.

Dépenses :

Types de dépenses	Montant en € TTC
Impression carte œnotourisme	2 500.00 €
Formation accueil œnotourisme	2 200.00 €
Action découverte des vins	1 000.00 €
Conception graphique dossier	1080.00 €

Conception doc écotourisme	180.00 €
Impression doc écotourisme	99.55 €
Location matériel salon	3 022.80 €
Application guidage vocal	2 500.00 €
Journée mobilisation écotourisme	2 040.00 €
TOTAL	14 822.35 €

Plan de financement :

	Taux d'aide	Montant €
FEADER (LEADER)	64 %	9 486.30 €
Autofinancement	36 %	5 336.05 €
TOTAL		14 822.35 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le projet et la liste des dépenses liées,
- D'adopter le plan de financement,
- D'autoriser le Président à demander les subventions auprès de l'Union européenne pour l'opération citée en objet.
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 33

Abstention : 0

Vote contre : 0

**Le Président
Pierre MARTINEZ**

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier

